

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

**N° 20 –
ADMINISTRATION
GENERALE**

**Piscine sports-loisirs :
tarification pour les
écoles primaires
extérieures au 1^{er}
janvier 2024**

Rapporteur :

M. Etcheverry, 1^{er}
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°20 – ADMINISTRATION GENERALE

Piscine sports-loisirs : tarification pour les écoles primaires extérieures au 1^{er} janvier 2024

M. Pello Etcheverry, Adjoint, expose :

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation, la Commune de Saint-Jean-de-Luz met à disposition des établissements scolaires son équipement aquatique.

Depuis son ouverture en 2003 et jusqu'à l'année 2021, la ville supportait un reste à charge important entre le coût du service et la facturation adressée aux établissements scolaires extérieurs.

Depuis l'année 2021, la Commune a mis en place un dispositif de lissage pour les écoles primaires extérieures à Saint-Jean-de-Luz sur 3 années dont 2024 constitue la dernière année :

- Année 2022 : 64,20 € par classe et par séance (délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2021) ;
- Année 2023 : 85,60 € par classe et par séance (délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2022) ;
- Année 2024 : 107,00 € par classe et par séance.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la tarification de 107,00 € par classe et par séance pour les écoles primaires extérieures à la Commune de Saint-Jean-de-Luz à compter du 1^{er} janvier 2024,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout acte en vue de la mise en œuvre de cette tarification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale, ressources humaines* » du 29 novembre 2023,
- Approuve la tarification de 107,00 € par classe et par séance pour les écoles primaires extérieures à la Commune de Saint-Jean-de-Luz à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout acte en vue de la mise en œuvre de cette tarification.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

